

À Paris, le 1er juillet 2020

N/Réf. : JCL/PC

Madame Sophie DELAPORTE
Secrétaire générale
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

78 rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Objet : prime covid-19

Madame la Secrétaire générale,

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur les nombreux retours négatifs que nous recevons sur la gestion actuelle de la « prime Covid ».

Le 20 mars dernier, le ministre de l'économie Bruno Le Maire saluait le courage de ceux qui continuent à travailler avec « *la peur au ventre* » et appelait à l'attribution d'une prime, en précisant plus tard « *notamment dans les secteurs vitaux comme l'agroalimentaire* ».

Le 25 mars le président de la République Emmanuel Macron annonçait une prime exceptionnelle pour « *l'ensemble des personnels soignants et des fonctionnaires mobilisés* » ...

Aujourd'hui, les annonces faites, pour l'application de cette prime, quand elles sont un petit peu clarifiées, laissent penser que la prime a été détournée vers d'autres bénéficiaires, avec des critères très subjectifs et une application opaque pour ne pas dire obscure.

Exposition potentielle au risque Covid ? Surcharge de travail ? Continuité de service ? Nombreux sont vos agents qui s'estiment, en toute légitimité, bénéficiaires de cette prime. Pourtant la plupart d'entre eux s'entendent dire qu'ils n'entrent pas dans les critères.

Madame la Secrétaire générale, le contexte est trop grave pour qu'un gouvernement employeur puisse prendre des engagements de cet ordre pendant la crise et les balayer d'un revers de main en se dédisant quand le danger semble passé.

Nous ne vous ferons pas la liste ici des collègues, titulaires, contractuels ou stagiaires qui se sont trouvés en première ligne, ou se sont mobilisés, sans compter leur temps ni leur énergie, pour assurer la continuité des missions dont ils ont conscience de l'importance vitale, sur le plan sanitaire, sécuritaire, économique, éducatif ou encore social...

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat
16b, rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
Permanence Paris - Tél. 01 49 55 40 05
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr
www.fo-agriculture.fr

.../...

Madame la Secrétaire générale, il a été annoncé, en CT ministériel du 9 juin dernier, que, si l'enveloppe attribuée à chaque ministère n'est pas connue et se fera sans abondement initial de la masse salariale, une probable réévaluation sera effectuée en fin d'année.

Nous vous engageons vivement à vous assurer de cette réévaluation avant tout versement. Il n'est, en effet, pas envisageable que cette prime spéciale soit prélevée sur la masse salariale initialement prévue et donc financée par des personnels qui se sentiraient déjà injustement traités.

Madame la Secrétaire générale, on nous rabâche souvent le principe d'une équité public/privé, avec, comme dernière illustration, le dépôt ou retrait imposé de congés pour les personnels en ASA. Il ne serait pas compréhensible qu'aujourd'hui les fonctionnaires soient désavantagés par rapport au secteur privé, comme dans les abattoirs où des salariés ont déjà bénéficié de cette prime.

Madame la Secrétaire générale, cette prime a été spontanément annoncée et présentée par un président et ministre selon des principes qui ont été entendus par l'ensemble des personnels. Les retours que nous recevons chaque jour ne font que manifester l'incompréhension et l'indignation de collègues, quelle que soit leur position administrative (stagiaires affectés prématurément, contractuels ou titulaires), qui sont concernés par ces principes. Des explications claires et sincères sur l'application attendue, ou à défaut l'annonce argumentée du désaveu de ces principes, seraient la marque minimale de respect qui doit être accordé aux personnels qui ont affronté cette crise avec professionnalisme et abnégation.

Le Secrétaire général FO Agriculture,



Jean-Christophe LEROY

Copie pour information :

- Cabinet - Monsieur Benoît BONAIME
- SGA - Monsieur Philippe MERILON